

11 fév.
2014

MLDS : vers la reconnaissance des personnels ?

Le groupe de travail sur la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) s'est réuni le 11 février. Le représentant du ministre a rappelé que ce GT avait été mis en place à la demande du Sgen-CFDT.

Pour le ministère, il faut prendre appui sur l'expertise développée au cours des années par les personnels MLDS et l'intégrer dans une approche renouvelée impliquant tous les acteurs du système éducatif dans la lutte contre le décrochage. L'objectif est de ne pas rester sur l'externalisation de la prise en charge des décrocheurs.

Pour le ministère

La mission MLDS est pérenne. Le dispositif sera toujours nécessaire. Les personnels sont donc des enseignants, intégrés dans les équipes éducatives des établissements, et qui ont la particularité de prendre en charge des élèves en décrochage avec une mission pédagogique et d'expertise en ingénierie de formation. Tout enseignant peut exercer cette mission, au cours de sa carrière, en complément de service. Les personnels MLDS ont la particularité de prendre en charge des élèves en décrochage avec une mission pédagogique et d'expertise en ingénierie de formation.

Pour le ministère

L'activité des personnels MLDS se décline de la même façon que celle des autres enseignants, avec un face-à-face pédagogique comptabilisé dans le service hebdomadaire. Les autres activités seraient définies en référence au décret de 1991 relatif à la formation continue des adultes, sur la base du rapport entre le service hebdomadaire et le service dû par un fonctionnaire (soit plus ou moins 2 heures de service pour une heure d'enseignement).

Pour le ministère

Actuellement, **tous les personnels perçoivent l'ISOE (part fixe)**, qu'ils soient titulaires ou contractuels, et quelle que soit la quotité de service en établissement. Si les personnels sont dans un positionnement académique, ils perçoivent l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS). Dans le cadre des missions particulières définies dans le décret à venir, ils pourraient bénéficier d'une indemnité liée à cette mission.

Le ministère envisageait en début de séance de maintenir l'accès à la titularisation sur la base des recrutements disciplinaires, « cet ancrage disciplinaire permettant d'assurer leur mobilité ». Le Sgen-CFDT, relayé par les autres syndicats, a

dénoncé l'incohérence de l'accès à la titularisation par les concours disciplinaires, qui exclut de fait tous les contractuels MLDS. Le Sgen-CFDT a considéré **cette proposition comme inadmissible et inacceptable.**

Pour le Sgen-CFDT, les personnels MLDS doivent bien être reconnus comme des enseignants. Par ailleurs, la mission d'insertion, y compris professionnelle, doit être identifiée et reconnue, ainsi que toutes leurs compétences d'expertise, par le biais de l'indemnitaire, mais aussi par le respect de cette expertise par tous les acteurs dans les académies.

À l'issue du groupe de travail, le ministère a accepté de lever le blocage et a **déclaré renoncer au recrutement via les disciplines actuelles.** Il a affirmé rejoindre la position partagée par la majorité des organisations syndicales, dans **la perspective de reconnaître les compétences et la fonction spécifique,** comme enseignants, **des personnels MLDS.** Pour autant, construire un modèle qui valide l'expérience passée et qui propose un dispositif de certification pour l'avenir, avec des entrées multiformes s'annonce difficile. Le dispositif à mettre en place doit assurer la mobilité des carrières, basée sur des fonctions. La possibilité de postes spécifiques est toutefois une piste à étudier.

Mais la mobilisation reste indispensable pour obtenir rapidement des avancées

LE MINISTÈRE RECULE

concrètes pour les personnels. Elles doivent répondre à nos revendications pour ce qui est de l'accès à la titularisation et à la mobilité professionnelle, mais ces avancées doivent aussi garantir une véritable professionnalisation de la fonction, ainsi qu'une reconnaissance indemnitaire de la fonction particulière dans le domaine de l'expertise en ingénierie pédagogique de formation.

Le prochain groupe de travail se tiendra mi-mars.

